



LABEL SPORT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Guide pratique de demande de label

Date :



PRESENTATION DU GUIDE PRATIQUE

Téléchargeable sur : www.franceolympique.com

A- Règlement du Label « Développement durable, le sport d'engage »

B- Guide de prise en main de la demande de label

- 1- La demande : une aide pour construire votre projet
- 2- Bien remplir le formulaire pour faciliter l'évaluation de votre demande
- 3- Autres conseils



A- Règlement du Label « Développement durable, le sport d'engage »

Définition / Objectif	Le label « sport et développement durable » du CNOSF est attribué à un événement ou une action (manifestation, action de formation, de communication...). Il témoigne de l'exemplarité de la démarche de son titulaire au regard de « l'Agenda 21 du sport français » et de la « Charte sport pour le développement durable ». En accordant le label, le CNOSF atteste — pour les publics, les participants et les partenaires de l'action — que son titulaire développe l'action labellisée en répondant à un cahier des charges qui place le développement durable au cœur de son action. Il permet au titulaire du label de rendre visibles ses engagements et actions et facilite sa communication en l'inscrivant dans la campagne nationale du CNOSF. Pour le CNOSF c'est un instrument de progrès au service d'un sport et d'une société plus durables. Pour le porteur de projet c'est s'inscrire dans une démarche d'amélioration et de qualité.
Conditions d'obtention	<p>Pour obtenir le droit de bénéficier du label « Développement durable, le sport s'engage », le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Adhérer à la Charte du sport français pour le développement durable 2. Lors de l'examen du dossier de demande, chacun des huit objectifs de la charte est évalué avec une note de 0 D à 3 D. A l'issue de cet examen, le demandeur devra répondre aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la mise en œuvre d'au moins quatre des huit objectifs de la Charte du sport pour le développement durable, - Recueillir de manière obligatoire au moins un D à l'objectif « gouvernance » - Recueillir une note d'au moins six D sur un total maximal de 24 D <p>Le label est attribué au titulaire pour l'action (ou les actions) proposées dans la demande. Il est attribué pour l'année au cours de laquelle il est demandé (ou de l'action si l'action a lieu à une date ultérieure).</p>
Qui peut bénéficier du label ?	<p>Les associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • membres d'une fédération membre du CNOSF (Liste des fédérations membres du CNOSF sur www.franceolympique.com) • Pour les organisateurs non membres d'une fédération agréée (entreprises, collectivités), nécessité de déposer le dossier conjointement avec une association membre. <p>ayant signé la Charte du sport français pour le développement durable</p>
Qui délivre ?	<p>Le label « Développement durable, le sport s'engage » est attribué par le CNOSF ainsi que par les organismes habilités par le CNOSF qui remplissent les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avoir créé en son sein un comité de label, - avoir constitué et animer un groupe d'experts formés à cet effet, - participer à l'animation générale du label et à l'évolution de son cahier des charges.
Comment ?	<p>Pour l'année 2009, le label sera décerné par le CNOSF au terme de la démarche suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Renseigner le questionnaire de demande et le retourner une fois complété au CNOSF, Mission développement. Le questionnaire et le guide sont téléchargeables sur le site du CNOSF (www.franceolympique.com) 2- Le CNOSF informe le CROS (ou CDOS) et la fédération concernée et désigne un expert qui est chargé de l'évaluation du questionnaire sur la base de la grille d'évaluation consultable sur le site du CNOSF. L'expert peut collecter des informations complémentaires et aide si besoin le demandeur à améliorer son dossier de demande afin qu'il remplisse les critères minimum demandés. (L'expert peut jouer un rôle d'accompagnateur auprès du demandeur). 3- L'expert adresse son rapport d'évaluation au CNOSF. 4- Si favorable, le CNOSF attribue le droit à l'utilisation de la marque « Développement Durable, le sport s'engage » au porteur de projet. Cette attribution peut faire l'objet d'une remise officielle par l'intermédiaire du CDOS, CROS ou de la fédération.

Valeur ajoutée du label	<p>Les atouts du label :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le sérieux de la démarche qui s'appuie sur des objectifs qui font l'objet d'un large consensus dans le monde du sport associatif (A21 du sport, Charte du sport pour le développement durable) et sur une méthode reconnue. - L'attribution par un tiers extérieur au terme d'une étude approfondie <p>Le label permet à son titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'améliorer la lisibilité de sa démarche à travers la reconnaissance par le CNOSF de la qualité de ses engagements et actions, - De communiquer, dans le cadre d'une campagne nationale du CNOSF, sur son engagement dans le domaine du développement durable auprès de ses membres, partenaires et participants en utilisant la marque « Développement durable, le sport s'engage », - De référencer son action dans la base de données sport et développement durable du CNOSF, - De bénéficier de l'accompagnement des experts du CNOSF, - D'inscrire sa communication dans le cadre de la campagne nationale sport et développement durable.
Engagement du détenteur	<p>Le label engage son titulaire à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser le label de manière sincère et responsable (par exemple dans le cas d'une action visant une partie des activités de la structure ne pas revendiquer le label pour l'ensemble des actions de celle-ci) - S'engager à donner des informations sincères, exactes sur ses actions et projets - Répondre aux demandes d'information qui pourraient lui être adressées et notamment celles permettant d'attester de la réalité des informations et réalisations arguées - Référencer son action dans la base de données nationale - Rendre compte spontanément du (bon) déroulement de l'action labellisée (photos, documents, compte-rendu...). - Contribuer à l'évolution du label et à la promotion du développement durable dans le sport (partage d'expérience et diffusion du savoir)
Communication sur le label	<p>Le titulaire du label utilisera les outils de communication mis à sa disposition et notamment la marque « Développement durable le sport s'engage ». Il respectera la charte graphique liée à cette marque.</p>
Retrait du label	<p>Le label peut être retiré par les mêmes moyens qu'il a été attribué ou à la demande de son titulaire. Le titulaire en est informé et il peut faire appel de cette décision auprès de la structure ad-hoc créée par le CNOSF dans le cadre du groupe de pilotage national.</p>
Acceptation	<p>Le label sport et développement durable est une organisation du Comité National Olympique et Sportif Français. Le fait de déposer une demande de label implique sans réserve l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Toute déclaration mensongère, toute fraude entraînera le rejet de la demande.</p> <p>Les dossiers adressés à l'organisation ne seront pas retournés aux candidats et resteront propriétés de l'organisateur. Dans le cas où le dossier serait accompagné de photos et autres documents audio/vidéo ces documents seront libres de droit. En cas de débours, ces frais sont à la charge du participant.</p> <p>Du fait de leur participation, les candidats autorisent le CNOSF (et ses structures – CROS/CDOS/CTOS) à vérifier les informations contenues dans leur dossier de candidature et à faire usage de celles-ci notamment dans le cadre de ses actions de communication et de promotion « sport et développement durable » ainsi que de formation.</p>

B-Guide de prise en main de la demande de label

La demande de label à une double utilité :

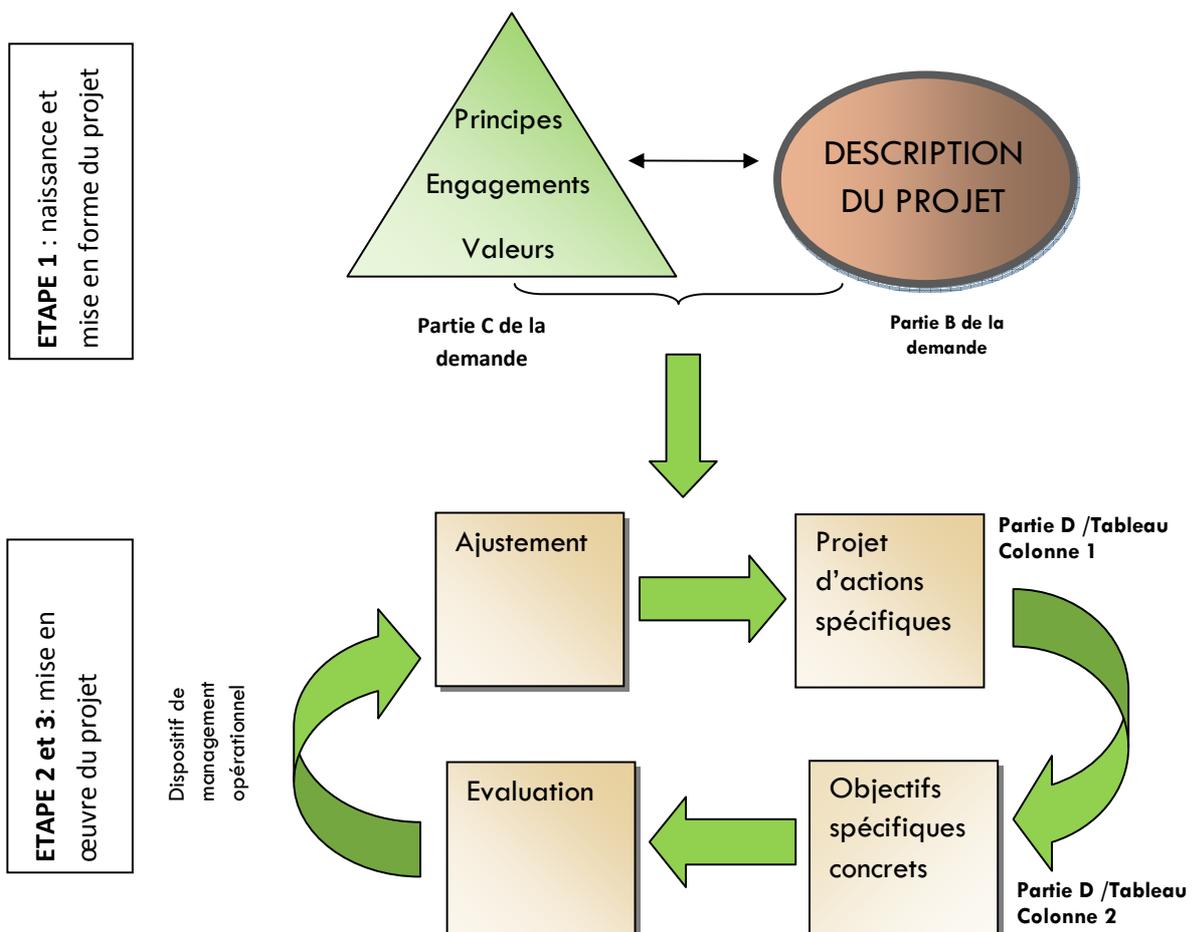
- Vous aider à construire votre projet
- Recueillir les éléments qui permettront de vous délivrer l'autorisation d'utiliser le label

1- La demande : une aide pour construire votre projet

Le formulaire de demande de label est pensé pour faciliter la mise en œuvre de votre action. Il suit une démarche projet classique avec ses deux étapes que le schéma ci-joint figure :

- Etape 1 : définir le projet à partir d'une idée et de vos valeurs
- Etape 2 et 3 : mettre en œuvre le projet, définir et planifier les actions, construire un système d'évaluation et choisir des indicateurs

Le schéma ci-dessous illustre cette démarche :



ETAPE 1 : Naissance et mise en forme du projet :

Au commencement d'une initiative on trouve généralement « des idées » et « des valeurs ».

Une idée : Elle décrit votre projet.

La **partie B du formulaire** doit vous aider à décrire votre projet :

« Ce qui se conçoit bien, s'énonce facilement... »

Des valeurs : ce sont les objectifs très généraux que vous voulez atteindre : *je serai content si....* qui déterminent aussi la manière dont vous orienterez et conduirez votre action.

Renseignez la **partie C du formulaire** avec les valeurs que vous aurez choisies comme les plus importantes pour vous.

ETAPE 2 : Mise en œuvre du projet : Système de management opérationnel

Une fois votre projet défini, vos priorités et objectifs majeurs exprimés, il faut passer à la mise en œuvre. Vous ferez nécessairement un état des lieux, ferez le point sur vos ressources, vos partenariats pour repérer et définir les actions à entreprendre. Encore faut-il relier ces actions avec des objectifs relevant du développement durable. **Le tableau D vous y aide** : il vous permet de relier les actions que vous envisagez de conduire avec les objectifs de la charte. Utiliser le pour identifier tout ce qu'il « serait possible de faire », avant de retenir quelques actions autour desquelles se structurera votre projet.

ETAPE 3 : Evaluer pour améliorer votre projet

Cette partie est utile à l'évaluateur dans le cadre de l'examen de votre projet (gouvernance). Indépendamment de la demande de label, ce travail vous sera utile dans le cadre de la démarche de progrès continu que vous mettrez en place.

2- Bien remplir le formulaire pour faciliter l'évaluation de votre demande

Partie A : Coordonnées

L'organisme demandeur de label est une association membre d'une fédération agréée. Si le demandeur est aussi l'organisateur, remplir une seule colonne celle de gauche.

Si l'organisateur n'est pas membre d'une fédération membre du CNOSF, les deux colonnes devront être remplies. L'une par une association qui portera la demande (colonne de gauche), l'autre par l'organisateur.

Partie B : Présentation du projet

La présentation doit permettre :

- De décrire et comprendre votre projet
 - L'intitulé de l'action ou des actions accompagné de leur présentation.
 - Description des actions (date, durée, lieux, publics visés, modalités de mise en œuvre...)
 - Les résultats obtenus, les partenaires éventuels et les moyens mobilisés
 - Le contexte et l'historique du projet

- De faciliter l'appréciation du jury
 - Les champs d'application concernés (au regard du développement durable) : Economique / Social / Environnement / Gouvernance.
 - Les objectifs concernés de la Charte du sport pour le développement durable (quatre des huit domaines de la Charte doivent au minimum être pris en compte et le premier objectif « gouvernance » est obligatoire).
 - Les modalités de mise en œuvre (gouvernance) du projet,
 - Les principaux points forts / points faibles pour chacun des domaines

Partie C :

Vous pouvez vous appuyer sur les engagements du mouvement sportif en termes de développement durable, lesquels sont formalisés à travers l'agenda 21 du sport français, la charte des manifestations, la charte du sport pour le développement durable...

Veillez à définir un nombre limité de valeurs pour éviter les projets fourre-tout, difficiles à réaliser et à faire comprendre et partager autour de vous.

A titre d'exemple, vous sont rappelés ci-dessous les engagements globaux de l'organisateur préconisés par le CNOSF :

1. Intégrer l'éco-responsabilité très en amont dans l'organisation des manifestations. Les organisateurs s'engagent à prendre en compte l'environnement autant en amont qu'en aval de la manifestation pour une manifestation véritablement « éco-responsable » participant à la protection de la nature et de l'environnement.

2. Satisfaire publics et participants par l'organisation de manifestations de qualité. Valoriser les bénévoles et professionnels qui apportent leur contribution et leur permettre de se réaliser au service du développement durable du sport.

3. Organiser les manifestations de manière socialement et économiquement durables,

4. Promouvoir dans le public, chez les pratiquants et les organisateurs, par des actions d'information et de formation, des comportements durables et responsables.

5. Développer leurs activités sur une base durable, en prenant en compte les aspirations de l'ensemble des parties prenantes dans le cadre d'une gouvernance améliorée (public, pratiquants, financeurs publics et privés, fournisseurs) et en développant les retombées économiques et sociales des manifestations.

Partie D :

Remplir le tableau peut prendre un peu de temps. Passez le temps qu'il faut. Nous vous conseillons une démarche en trois temps :

1 – Balayer le tableau case par case. Éliminez celles qui ne s'appliquent pas à votre projet ou vos objectifs. Remplissez les autres comme si vous faisiez un brainstorming.

2 – Reprenez le tableau en hiérarchisant vos idées. Par exemple: *très important, important, accessoire ou/et facile à mettre en œuvre, difficile...* En général on conseille de retenir les actions qui sont au cœur du projet et qui permettent d'obtenir des résultats significatifs, rapides et visibles. Veillez à sélectionner un nombre raisonnable de choses à faire et à couvrir les différentes composantes du développement durable.

Mettez au clair vos idées en remplissant le tableau. Nous vous proposons deux colonnes. La **première** pour décrire précisément vos actions. La **seconde** est très importante dans le cadre de la gouvernance de votre projet. Vous y indiquerez les résultats concrets et mesurables attendus ainsi que les indicateurs que vous reprenez pour apprécier votre résultat.

3- Autres conseils :

→ Le jury se fondera sur les critères suivants pour évaluer votre candidature :

- Adéquation du projet et résultats obtenus au regard des objectifs de la Charte du sport et du développement durable : au moins quatre des huit domaines doivent être pris en compte et l'objectif 1 sur la gouvernance est obligatoire. Pour chaque domaine, une évaluation sera faite.
- Pour chaque objectif une évaluation sera faite et notée de 0 D à 3 D. Pour obtenir le label le

projet doit recueillir au moins 6 D sur 24 possibles.

- L'évaluation de l'objectif 1 (Gouvernance) tiendra compte des modalités de mise en œuvre de l'action:
 - La participation des acteurs,
 - La transversalité de la démarche
 - L'organisation du pilotage du projet,
 - L'évaluation
 - La stratégie d'amélioration continue

Nota : Le jury pourra demander des informations complémentaires et/ou vérifier les informations contenues dans la demande tant auprès de vous même que de vos parties prenantes, ce que vous autorisez du fait de votre demande.

→Le règlement du label, la grille d'évaluation utilisée par le jury ainsi que la charte du sport pour le développement durable et l'A21 du sport français sont consultables sur www.franceolympique.com rubrique « activités » puis « environnement et développement durable ».

→Merci de remplir le dossier soigneusement.